

Le bois d'oeuvre

Monsieur le Président, je pense qu'on l'a déjà dit, mais le répéter c'est important, il n'y a pas de gagnant dans cette guerre-là. Chez nous, ce sont des emplois qui sont en cause, ce sont des industries qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts qui sont touchées, mais de l'autre côté, au niveau des Américains, ceux qui sont touchés, ce sont les consommateurs américains. Ce sont eux qui devront assumer, en bout de ligne, cette taxe de 14,5 p. 100. À cet égard, je me demande, monsieur le Président, si notre gouvernement ne devrait pas faire un vaste travail de lobbying et de publicité vis-à-vis les groupes de consommateurs américains, envoyer des délégations et se payer de pleines pages, s'il le faut, dans le *New York Time* pour avertir les consommateurs américains qu'ils sont, en fin de compte, pris en otage avec cette taxe-là. Je pense qu'il y aurait aussi à travailler au niveau du gouvernement dans cette publicité, dans ce marketing à faire au niveau américain, pour prévenir les consommateurs américains qu'au bout de la ligne, ce sont eux les perdants. On devrait leur faire comprendre, et d'ailleurs, ils le savent, que la qualité du bois canadien est de qualité supérieure. C'est pour cela que notre bois est désiré et qu'on a un bon dossier, monsieur le Président.

Alors, j'inviterais le gouvernement à regarder ces possibilités-là, d'aider les petites entreprises au niveau du financement pour les cautionnements et à inonder aussi nos amis américains de publicité très tapageuse qui alerterait les consommateurs. Mais, monsieur le Président, j'estime qu'étant donné que le constat qui a été fait est préliminaire, on ne doit pas abandonner, mais on doit continuer de faire comme on l'a fait au cours des derniers jours par la voix du premier ministre et par la voix des ministres concernés, d'exprimer notre insatisfaction, notre amertume et notre colère vis-à-vis des Américains pour obtenir qu'ils cessent immédiatement cette enquête-là et ne pas traîner cela jusqu'au mois de juillet pour que les quatre processus aient été faits.

Je pense qu'il y a moyen de les faire revenir sur cette décision et c'est à nous tous, parlementaires ici, comme aux entreprises et aux provinces touchées, de faire savoir aux États-Unis qu'ils agissent mal, qu'il n'en va ni de leur intérêt, ni du nôtre, et qu'ils devraient revoir cette décision-là qu'ils ont malheureusement prise sans savoir

exactement ce dont il s'agissait, mais qu'ils le faisaient de façon irresponsable.

Alors, monsieur le Président, je suis certain que le temps nous donnera raison comme cela s'est produit en 1982 de même qu'en 1986. Comme je l'ai dit plus tôt, le temps qui passe, c'est une journée de trop, c'est une semaine de trop pour nos travailleurs. Donc, je demanderais au gouvernement de continuer à faire des pressions auprès du gouvernement américain, auprès du département du Commerce américain pour qu'ils cessent immédiatement ce harcèlement tout à fait inutile.

[Traduction]

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, la question dont nous sommes saisis ce soir revêt une très grande importance pour plusieurs de nos petites collectivités et de nos plus grandes.

À la suite de la décision prise par le Canada, le 4 octobre 1991, de supprimer la taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre vendu aux États-Unis, conformément au protocole d'entente, le département américain du Commerce a immédiatement procédé à une enquête sur les droits compensateurs.

Cela a abouti à l'imposition par les Américains de droits de 14,48 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien exporté aux États-Unis. De plus, le département américain du Commerce a exigé que tous les exportateurs canadiens, à l'exception de ceux des quatre provinces de l'Atlantique, commencent à déposer une garantie à l'égard de leurs livraisons aux États-Unis. Les Américains parlent d'une politique de «bon voisinage».

À maintes reprises au cours du débat à la Chambre sur l'Accord de libre-échange, le gouvernement conservateur a promis aux Canadiens que cet accord leur garantirait un accès sûr au marché américain.

Voyons ce qu'il en est. Les producteurs de porc, les producteurs d'acier—la semaine dernière, c'étaient les voitures Honda—et maintenant les producteurs de bois d'oeuvre canadiens sont victimes de harcèlement. Il est évident que nous n'avons pas d'accès sûr au marché américain.

Nous avons aussi parlé des droits non tarifaires que les Américains viennent soudainement d'imposer à leur frontière sur les produits canadiens entrant aux États-Unis.

Voici le cas d'une autre entreprise de ma circonscription, Eddy Match de Pembroke. Ses produits ont été arrêtés à la frontière parce qu'ils ne portaient pas la mention «Fabriqué au Canada» au bon endroit.

• (2300)

Cela touche de nombreux secteurs au Canada. C'est la troisième fois que les Américains décident d'imposer un droit compensateur contre le bois d'oeuvre canadien, et